

Economie - Communication sur les dossiers en cours de M. l'Adjoint JEANNEROT

M. JEANNEROT : Connaissant tout l'intérêt prioritaire que cette assemblée porte habituellement aux questions d'emploi, vous vous rappelez que nous nous étions engagés à vous présenter périodiquement l'état d'avancement des dossiers économiques en cours et mon propos d'aujourd'hui, si vous le voulez bien, va s'inscrire dans ce cadre.

Bien sûr, il ne sera pas exhaustif, il sera même succinct. D'aucuns pourront le juger insuffisant mais je suis prêt bien entendu à répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

Je m'attacherai simplement à insister sur quelques tendances un peu significatives, sur quelques éléments saillants autour de trois grands domaines : le commerce, l'industrie et le tourisme.

Préalablement, vous me permettez de faire une petite communication rapide sur, précisément, la communication. M. le Maire m'a laissé le soin de vous présenter le dossier que vous avez sous les yeux et que vous avez trouvé sur vos tables. Ce dossier comporte à l'intérieur toute une série de chemises présentant les pôles d'excellence de la Ville de Besançon. Donc vous avez une pochette générale et un dossier sur les leaders locaux, un dossier sur la micro-plasturgie et un dossier sur le génie biomédical. Ce ne sont pas des documents pour faire joli. Ils s'inscrivent dans une stratégie globale de communication économique et ils sont destinés en particulier à être remis aux futurs investisseurs qui s'adressent à la Ville. Je voudrais en particulier indiquer que ces outils sont à la disposition du Comité Local de Développement et de Prospection et permettez-moi à cette occasion de remercier tout particulièrement ceux qui, depuis plusieurs mois, se sont attelés sur ces dossiers, je veux parler de Nicole WEINMAN et de Charles AUTARD qui se sont investis, sachant que les travaux ne sont pas terminés puisque nous allons poursuivre autour d'autres thèmes qui sont le découpage, l'horlogerie, la recherche, etc. avec pour objectif également le soin de réaliser un guide de l'investisseur qui aujourd'hui nous fait défaut, tout ceci en liaison avec le Comité Local de Développement et tout ceci aussi en liaison, je tiens à le dire, avec la Commission Economique du District qui prolonge nos réflexions dans son cadre. Voilà en préalable.

Sur le commerce, deux points simplement d'information. Je voudrais tout d'abord vous donner quelques éléments par rapport aux grandes manifestations commerciales. Vous vous rappelez que nous avons adopté ici en juin dernier trois principes.

Premier principe : la Ville travaille, pour l'organisation de ces grandes manifestations commerciales, en partenariat étroit avec les diverses associations de commerçants, la Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers.

Deuxième principe : c'est la Ville qui assure le pilotage de ces manifestations et un pilotage renforcé.

Troisième principe : nous avons à poursuivre, Ville et Chambre de Commerce, la mise en place d'une fédération des associations de l'ensemble des commerçants de Besançon, de telle sorte que nos manifestations commerciales soient effectivement construites sur une réelle représentativité, ou en tout cas sur une représentativité plus large.

Nous sommes en train de mettre en place ces principes et nous les avons pour une part mis en place dans le cadre de la manifestation réussie des «terroirs gourmands». M. le Maire tout à l'heure a bien voulu indiquer quelques manifestations culturelles réussies sur Besançon, je crois qu'il faudrait y ajouter celle-ci qui a été un grand succès puisqu'elle a vu son nombre de visiteurs et d'exposants très largement augmenter par rapport à 1996.

C'est aussi vrai d'ailleurs pour la préparation du marché de Noël qui verra le nombre de ses exposants multiplié par deux avec des sites qui seront répartis sur l'ensemble de la ville.

Je tiens à remercier, pour l'organisation de ces «terroirs gourmands», l'ensemble de nos partenaires car cette opération a été conduite, je veux le souligner ici, dans un climat de très bonne collaboration, et remercier bien sûr les services municipaux, je veux le dire aussi, qui ont fait preuve dans cette affaire, tous services confondus, d'une réactivité et d'une disponibilité tout à fait exemplaires.

Il y a d'autres dossiers sur le plan commercial qui ont avancé au cours de l'été, je voudrais vous en informer. D'abord vous rappeler, là ce n'est pas une nouvelle, je pense que chacun l'aura observé, l'ouverture du magasin «Malin Plaisir» à Cassin, ce qui a permis de remplir complètement nos engagements par rapport au centre commercial et le rendre plus attractif, avec à la clé la création d'une quinzaine d'emplois, c'est-à-dire d'une dizaine d'équivalents temps plein, ce qui dans le contexte actuel est loin d'être négligeable.

Deuxième dossier et je souhaiterais là-dessus vous livrer une information très complète car je crois que c'est une avancée pour tout le monde, la conclusion de la concertation qui a été entreprise avec les maires des communes périphériques, les organisations syndicales et l'ensemble des commerçants pour arrêter, à partir de 1998 et pour les années suivantes, une politique d'ouverture des commerces le dimanche. Nous sommes tombés d'accord sur la règle suivante : nous ouvrirons désormais trois dimanches par an et seulement trois, dont deux se situeront avant Noël et le troisième sera mobile. J'insiste pour dire que l'ensemble des partenaires des diverses professions est tombé d'accord, y compris d'ailleurs le secteur automobile, sur la base de ces principes.

Le troisième point d'information par rapport au commerce que je voudrais indiquer, c'est une démarche avec le groupe de pilotage du commerce de Planoise pour entreprendre des actions permettant de sécuriser les commerces de ce secteur. Vous n'ignorez pas qu'il y a sur ce quartier des difficultés et nous avons obtenu, j'espère que dans les prochaines semaines nous verrons les effets concrets de cette promesse de la Direction Régionale au Commerce et à l'Artisanat, une attention pour notamment nous permettre d'obtenir des crédits spécifiques.

Un quatrième dossier que je voudrais rappeler et qui s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, c'est le chemin des sens qui vise aussi là, avec le projet CHORUS, à retrouver une activité un peu plus soutenue au centre-ville, en liaison d'ailleurs avec les aspects culturels.

Vous me pardonnerez d'être un peu long sur le commerce mais j'observe que souvent ce sont des dossiers que nous passons au dernier plan et je crois qu'ils méritent au contraire un traitement de premier plan. Donc le dernier point sur le commerce pour vous dire qu'avec l'Office Municipal HLM, nous poursuivons actuellement deux dossiers tout à fait importants : la création d'activités dans les ZRU de Clairs-Soleils et de Planoise et aussi une optimisation de l'activité commerciale sur Brulard qui fait l'objet là aussi de toute notre attention. Voilà ce que je voulais souligner sur les aspects commerce.

Sur l'aspect industrie, on constate et l'INSEE d'ailleurs nous confirme dans ces observations, à Besançon comme d'ailleurs sur le reste de la région, une amélioration de l'activité industrielle au cours du deuxième trimestre 1997 qui va se confirmer très probablement sur le troisième trimestre avec malheureusement et c'est le bémol que j'y mettrai, une incidence aujourd'hui faible, sur l'emploi. Ce qu'il faut dire, c'est que cette bonne situation du secteur industriel est à imputer en partie à l'évolution des parités des monnaies et notamment l'augmentation du dollar, de la livre et de la lire qui constituent un avantage incontestable pour les entreprises locales qui sont exportatrices, chacun de vous d'ailleurs peut le vérifier en rencontrant les chefs d'entreprise de notre ville.

Nous avons au cours de l'été, sur le plan industriel, accompagné de nombreux projets de développement. Je veux simplement les citer sans les développer, c'est MODEL PRESSMATIC, AUGÉ DECOUPAGE et un dossier qui vous est présenté ce soir dont je veux souligner l'importance : MARESCHAL INDUSTRIES ou AKTEO qui va s'installer sur le site de La Fayette. C'est un dossier important car il va permettre premièrement de garantir le développement de MARESCHAL INDUSTRIES pour les années qui viennent et donc on peut espérer qu'il y ait, au bout, des créations d'emplois ; il va permettre surtout de fixer pour longtemps cette entreprise sur le territoire communal.

J'ajoute qu'au sein du Comité Local de Développement, nous instruisons actuellement beaucoup de projets de développement endogène qui devraient normalement, je l'espère en tout cas, aboutir sous trois semaines - un mois mais je crois qu'il faut éviter les effets d'annonce prématurée et laisser la négociation se faire.

J'ajoute, dans le cadre industriel, que nous essayons de favoriser en permanence le développement de la recherche. Vous vous rappelez le débat que nous avons eu ici, nous avons mis le doigt sur le déficit de la recherche dans notre ville et dans notre région. Je rappellerai notamment l'aide que nous venons d'apporter à l'extension du LPMO à la Bouloie mais aussi le soutien que nous mettons à l'implantation de l'IRDQ sur le parc scientifique. Enfin, actuellement nous étudions avec les autres collectivités le soutien à la création d'un centre de transfert des microtechniques au sein du CETEHOR et on sait combien les centres de transfert ont une incidence forte par rapport à notre projet de parc scientifique et industriel.

Dernier dossier dont je veux rappeler ici l'existence parce que vous n'en entendez pas beaucoup parler, c'est un dossier que nous avons initié il y a un an, que nous continuons à pousser et qui vise à créer à Besançon, afin d'appuyer l'action du Comité Local de Développement et de Prospection, c'est un petit peu l'étape suivante, un commissariat à l'industrialisation. Ce commissariat marque une double volonté : premièrement, renforcer notre développement exogène. Nous savons que notre avenir passe bien sûr et d'abord par le développement endogène mais il nous faut faire tout ce qui est possible pour mobiliser les investisseurs venant d'ailleurs, deuxièmement, organiser notre développement en cohérence et en complémentarité et je dirais en solidarité avec le reste de la région. C'est l'objet de la démarche que nous avons faite, je crois pouvoir dire d'ailleurs, en cohésion avec le Conseil Régional.

Je ne serai pas beaucoup plus long, je veux simplement ajouter sur le plan industriel un point qui concerne un organisme de formation que nous allons accueillir, qui est nouveau à Besançon et qui est prestigieux puisque nous allons accueillir les Compagnons du Devoir qui s'installeront dans les bâtiments municipaux du 77, quai Veil Picard autrefois siège de l'Office HLM et qui vont créer là un centre régional qui faisait défaut à la Franche-Comté puisque les compagnons présents à Saône étaient jusqu'alors rattachés à Dijon.

Une dernière communication très brève sur le tourisme. Là aussi on pourrait faire des exposés très longs. Il est évidemment prématuré de présenter le bilan d'activités de la saison. Simplement ce qu'on pressent c'est que l'agglomération affichera cette année malheureusement un été moyen avec des fréquentations en baisse. Je crois que le coupable majeur restera la météo de juillet qui a été extrêmement défavorable. Je voudrais pour ma part ce soir simplement vous dire que dans le prolongement du Conseil de mai, et je crois que vous devez en être informés, Besançon Congrès dont vous avez arrêté les principes se met en place. L'été a été de ce point de vue-là mis à profit. Au 1^{er} janvier 1998, nous commencerons à être opérationnel avec la mise en place progressive de deux outils ; premier outil : l'installation et la mise en fonctionnement d'une centrale de réservation hôtelière, deuxième outil : une campagne de promotion mettant en évidence les atouts de l'agglomération ainsi que son offre en matière de congrès.

Parallèlement, et je terminerai mon propos sur ce point, une double opération est conduite d'abord en direction des maires des communes périphériques, notamment Ecole-Valentin, Chalezeule, concernées par cette politique de développement du congrès pour les inciter en particulier à lever avec nous la taxe de séjour auprès des hôtels concernés et surtout pour adhérer comme membre actif à notre politique de Besançon Congrès.

Une deuxième opération est menée, concomitamment en direction de l'Office du Tourisme choisi, je le rappelle, comme support à Besançon Congrès. Nous avons voulu éviter de multiplier les structures. Et je vous informe qu'une assemblée générale extraordinaire dès après-demain présentera une refonte totale des statuts de l'Office. Cette refonte visera trois objectifs :

* premier objectif : inscrire Besançon Congrès dans les missions pérennes de l'Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative,

* deuxième objectif : élargir la zone d'influence de l'Office du Tourisme aux limites du District du Grand Besançon et des communes adhérentes,

* troisième objectif : accroître la représentativité et la légitimité des instances dirigeantes de l'Office du Tourisme en y accueillant les nouvelles collectivités que sont donc le District et les communes adhérentes à Besançon Congrès ainsi qu'un élargissement à l'ensemble des professionnels concernés par le tourisme et aussi par la politique de congrès.

Voilà rapidement dits les quelques éléments saillants que je voulais vous présenter. Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions en espérant n'avoir pas été trop long.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est difficile de faire une synthèse de tout ce qui se passe dans cette ville en matière de commerce, d'industrie et de tourisme.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, deux petites réflexions sur cette excellente plaquette. La première, M. JEANNEROT l'a rappelée dans son exposé, un certain nombre d'actions sont faites en collaboration avec d'autres partenaires, notamment avec d'autres collectivités. Je crois, et je tiendrai le même langage d'ailleurs à l'Hôtel de Grammont, qu'il faut que lorsqu'une institution présente une forme de communication, elle introduise bien qu'aujourd'hui on est dans une phase de multi-financements. Pas seulement pour que chacun se reconnaisse mais parce que les futurs décideurs, ceux qui sont attirés par une implantation industrielle dans un site aujourd'hui -on va parler de CHORUS tout à l'heure- attendent que l'ensemble des collectivités fassent chorus.

Deuxième réflexion, il me semble qu'on minore un peu, il est simplement cité, l'impact que pourrait avoir le parc scientifique et industriel. Dans une plaquette comme ceci, il y a bien sûr les différents secteurs mais il y a également la géographie des lieux et ce terrain d'atterrissage privilégié que peut constituer le parc scientifique et industriel pour une ville comme Besançon.

M. LE MAIRE : Merci de ces réflexions.

M. JEANNEROT : Monsieur DUVERGET, je vous rejoins sur la nécessité de faire davantage chorus pour reprendre votre expression en matière de communication économique. Je rappelle qu'un des mandats que nous avons, en plein accord avec Simon VOUILLOT, Président de la Commission Economique du District, donné à une agence de communication est de préparer pour le compte du Comité Local de Développement et de Prospection, donc dans un cadre véritablement partenarial, une communication plus collective qui prendra en compte en effet l'ensemble des partenaires.

Vous avez raison d'insister sur le fait et nous l'avons vérifié sur quelques dossiers récents. C'est une des vertus du CLDP dont nous commençons à tirer les fruits. Je rappellerai quelques dossiers qui ont bien fonctionné : Kiosque d'Or par exemple, lorsque nous arrivons groupés devant un investisseur nous avons un écho que nous n'aurions pas autrement. Donc rappelez- vous : c'est un axe politique que nous avons privilégié et que nous continuerons de privilégier en franchissant sur la communication une étape supplémentaire.

Sur le parc scientifique et industriel, vous avez là aussi raison. Ce que nous avons écrit en la matière est largement insuffisant mais nous avons prévu précisément dans la déclinaison des outils de communication un outil spécial : parc scientifique et industriel. Je crois qu'il le mérite et là nous aurons un support tout à fait consacré à ce qui est le vecteur de notre politique de développement.

M. BONNET : Monsieur le Maire, je regrette qu'on n'ait pas pu disposer d'un document écrit quant à cette communication qui arrive ce soir. Elle était annoncée dans l'ordre du jour et lors de vos travaux de municipalité, je crois que M. l'Adjoint avait déjà fait une communication puisqu'il en est fait état dans le compte rendu. Ne serait-il pas possible d'avoir un document écrit comme pour les autres points de l'ordre du jour avant le Conseil ?

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une communication libre d'un Adjoint. Aucun élu, même pas le Maire, n'a connaissance écrite de la communication qui est faite. Alors vous trouverez tout cela dans le bulletin officiel que vous signerez dans quelque temps mais ce sera in extenso.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 13 octobre 1997.